

Le journaliste politique peut-il être impartial ?

Description

Avant la campagne officielle, pendant cette période dite « intermédiaire » où le CSA enjoint aux radios et aux télévisions de respecter « l'équité » entre les candidats à la candidature, plusieurs journalistes ont été « suspendus d'antenne ». Dès février 2007, les dirigeants de France Télévisions décidaient d'interdire d'antenne Béatrice Schoenberg (France 2) et Marie Drucker (France 3) jusqu'au lendemain du second tour de la présidentielle. L'une et l'autre auraient pu être soupçonnées de partialité en raison de leurs liens avec un ministre du gouvernement : la première comme épouse de Jean-Louis Borloo, ministre de la cohésion sociale ; la seconde comme compagne, de fraîche date, de François Baroin, ministre des DOM-TOM.

Quelques jours plus tard, deux autres journalistes subissaient le même sort, pour avoir dit publiquement leurs préférences. Le premier, Alain Duhamel, a été suspendu à la fois par France Télévisions et RTL, après la diffusion sur la Toile d'images prises à son insu, en novembre 2006, lors d'une réunion organisée par des étudiants de l'UDF, à l'Institut d'études publiques de Paris, où il déclarait, à propos de François Bayrou : « *C'est quelqu'un que j'aime bien, je voterai pour lui, pour dire les choses* ».

La vidéo, jusque-là, n'avait été vue que 243 fois sur le site Dailymotion ; au lendemain de la mise à l'écart du journaliste, le 15 février, on était passé à près de 70 000 visites. Le second, le blogueur Loïc Le Meur a été suspendu, lui aussi, parce qu'il ne pouvait plus guère cacher pour qui il allait voter : en janvier, il avait rejoint l'équipe de campagne de Nicolas Sarkozy. Canal+ lui appliqua la jurisprudence de France Télévisions et de RTL: en vertu de ce même principe d'équité imposé par le CSA, il fut obligé de quitter les trois autres plateformes de l'émission *En aparté*, dont les choix électoraux n'avaient jamais été rendus publics.

Ces mises à l'écart posent en réalité des questions différentes. Pour les présentatrices des journaux télévisés, la question est de savoir dans quelle mesure la proximité avec des responsables politiques peut entraver la recherche des faits qui les concernent, si cette proximité, quels qu'en soient la nature ou le degré, peut contrarier la quête d'objectivité, idéal à la fois inaccessible et indispensable, à l'instar de n'importe quel idéal. Il n'est guère possible de répondre à cette question aussi aisément qu'on le voudrait, aussi aisément que le voudrait notre volonté d'être rassurés. En l'occurrence, une chose est sûre : l'observateur qui se veut impartial doit se méfier de tout ce qui peut l'empêcher de rapporter les faits avec l'exactitude pour seul souci, et de les interpréter ou de les analyser avec autant de sincérité que possible. Une autre chose est tout aussi sûre : avertis comme ils le sont des liens qui unissent les responsables politiques d'un côté, les journalistes ou les éditorialistes de l'autre, les téléspectateurs soupçonnent inmanquablement de partialité ceux-ci, lorsqu'ils ont à évoquer les faits et gestes de ceux-

la?. Marie Drucker et Beatrice Schoenberg symbolisent désormais les risques ou les dangers pour l'impartialité de la proximité, de la complicité et la connivence dans l'exercice d'un métier relevant souvent de la mission impossible.

Les cas de Duhamel et de Le Meur sont différents : l'un et l'autre, qui se veulent et que l'on veut impartiaux, sont sortis de leur réserve en prenant parti, publiquement, pour l'un des candidats : Bayrou pour le premier, Sarkozy pour le second. C'est involontairement pour Duhamel : il se croyait dans une réunion privée, il ne savait pas qu'on filmait son intervention et que la vidéo allait devenir un argument de campagne pour des militants mal inspirés. Il a du reste avoué lui-même son imprudence : « *Je l'ai dit, je le paie* ». Et d'ajouter, son frère Patrice faisant partie de la direction de France Télévisions, « *si j'avais continué, on aurait pris ça pour du protectionnisme familial* ». Loïc Le Meur, quant à lui, tire les leçons de son choix de Sarkozy, connu de tous : « *Dans la mesure où j'étais le seul des (quatre) pôles à avoir dit ouvertement pour qui je votais, je mettais (Canal+) dans l'embarras* ».

Il jugeait du même coup les règles du CSA « *complètement ringardes à l'ère d'Internet, (...) poussant les personnes invitées des médias à (...) cacher le plus possible leurs opinions* ». La mise à l'écart des deux journalistes, au nom des « principes d'indépendance et de neutralité » dont France Télévisions se réclame, pose la question des relations entre l'impartialité et les convictions. La force de certaines convictions ne fait-elle pas obstacle à la recherche de la neutralité ou de l'objectivité ? Un journaliste est-il capable, en d'autres termes, de faire abstraction de ses préférences partiales, de sa propre vision du monde historique ou politique, afin de ne pas déroger à son devoir d'impartialité, afin de ne pas trahir la confiance qui lui est accordée, en vertu précisément de ce devoir d'impartialité dont il se réclame ?

Répondent par l'affirmative à cette question les journalistes qui se disent et se veulent impartiaux, au même titre que les lecteurs ou les téléspectateurs qui leur font confiance, principalement pour cette raison. Les uns comme les autres savent que le journaliste, comme l'historien, n'accède jamais qu'à des vérités partielles, imparfaites, approximatives et provisoires. Mais le journaliste, « historien du présent » selon la formule d'Albert Camus, comme on pourrait dire de l'historien qu'il est le journaliste du passé, veut de toutes ses forces, comme ceux auxquels il s'adresse, que ces vérités ne soient entachées d'aucun esprit partisan, d'aucun esprit de système, d'aucun esprit de certitude, que ces vérités, en d'autres termes, soient aussi peu subjectives que possible.

Interrogés sur la mise à l'écart d'Alain Duhamel, la plupart des éditorialistes, d'Eric Zemmour (i-Télé, *Le Figaro*) à Philippe Meyer (France Culture) en passant par Catherine Nay (Europe 1) et Nicolas Domenach (i-Télé, *Marianne*) ont condamné la décision de France Télévisions, estimant qu'un éditorialiste se doit d'afficher ses opinions, faute de quoi le débat finirait par s'affadir. Pour eux, l'aveu ou l'affirmation d'une opinion, d'un engagement au profit d'un candidat à une élection répond à une obligation, il fait partie de leur métier. Nous sommes loin, en l'occurrence, du journaliste impartial qui, doutant lui-même de sa propre mentalité, n'a selon lui d'autre recours que d'avouer sa propre subjectivité, dans un ultime et indispensable élan d'honnêteté.

Franz-Olivier Giesbert (RTL, *Le Point*) et Jean-Michel Apathie (RTL), quant eux, admettent implicitement que le journaliste peut se prétendre impartial sans pour autant se croire obligé de faire état de ses convictions. Le premier estime que Duhamel « *s'est fait pie?ger* », ajoutant : « *Il m'est arrivé de voter à droite quand je travaillais dans un journal de gauche et vice versa* ». Le second va plus loin en distinguant, semble-t-il, entre les convictions personnelles et le parti de l'impartialité : « *je laisserai ma citoyenneté de côté tant que je serai journaliste (...) Un journaliste systématiquement partisan perdrait toute crédibilité* ». Pierre-Luc Se?guillon, aujourd'hui à LCI, distingue quant à lui le journalisme selon qu'il s'exerce dans les journaux ou bien dans l'audiovisuel, ou?, selon lui, « *il n'y a pas de chaîne d'opinion* ». « *J'ai connu, ajoute-t-il, les deux registres, ayant été? rédacteur en chef de Télémoignage Chrétien avant d'intervenir sur TF1, La 5, puis LCI. Pour la presse écrite, j'ai fait des éditoriaux au moment des élections pour donner la position du journal. Je me le suis toujours interdit à la télévision* ».

Pourquoi en effet le journaliste ne pourrait-il pas se donner l'impartialité pour idéal ? Pourquoi faudrait-il renoncer, parce que l'exercice est difficile, à rechercher cette exactitude et cette sincérité dans lesquelles s'enracinaient l'autorité d'un Raymond Aron ou celle d'un Albert Camus, ce qui les distinguait de leurs nombreux détracteurs. Leurs convictions respectives mettaient-elles en péril l'honneur? intellectuelle qui était la seule vertu dont ils consentaient l'un et l'autre de se prévaloir ?

Affirmer son appartenance à un camp de l'opinion publique n'est en vérité pour le journaliste politique ni un interdit, ni une obligation. Il doit sans doute le faire, quand il se veut éditorialiste engagé, ou bien lorsqu'il se prend à douter lui-même de la neutralité de ses analyses ou de ses interprétations. Il peut assurément s'abstenir ou s'interdire de le faire, s'il distingue l'ordre de la connaissance et celui de la conviction, s'il se souvient que l'information est un combat sans fin, jamais gagné, contre ses propres préjugés et contre ceux de son temps.

Renoncer à un journalisme impartial comme idéal reviendrait à ruiner les fondements d'une profession dont l'exercice est indispensable à la vie politique, à la vie intellectuelle, à la démocratie. Cela reviendrait à faire jouer au journaliste un rôle qui n'est pas le sien, en l'empêchant de remplir cette mission que la société ouverte lui assigne : être un spectateur avant d'être acteur, un observateur plutôt qu'un instituteur, un médiateur plutôt qu'un censeur. Pour que certains journalistes puissent être engagés, il faut permettre à d'autres de faire le pari de l'impartialité, de prendre le beau risque de l'objectivité. C'est le parti que choisit Christophe Barbier (*L'Express*, LCI) : « *Je considère qu'on n'a pas à dire pour qui on vote (...). Dès qu'on fait des analyses politiques, on se doit d'être le plus neutre possible. (...) C'est ainsi que je conc?ois mon travail* ». Libre à d'autres, en effet, de le concevoir autrement. Il faut choisir entre le militantisme et l'impartialité : il n'y a guère de place entre le journaliste qui se déclare militant et le journaliste qui se veut impartial, sauf pour ceux qui abusent de la confiance de leurs lecteurs ou de leurs téléspectateurs.

Categorie

1. Articles & chroniques

date créée

20 mars 2007

Auteur

francisballe